

DEPARTEMENT DE L'ORNE

ARRONDISSEMENT de MORTAGNE

MAIRIE DE : VIMOUTIERS

Liste des délibérations du Conseil Municipal du 8 avril 2026

Le huit avril deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-sept mars, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Philippe TOUCHAIN, Maire.

Etaiant présents : M. TOUCHAIN, Mme ROUTIER, M. BIGOT, Mme LIARD, M. BÉQUET, Mme TESSIER, M. HAUTON, Mme GOFFINET, M. RIVIÈRE, Mme KARIM, M. HAREL, Mme COTIN, M. POUJOL-LURASCHI, Mme STÉPHAN, M. BLAU, Mme CORDEY, M. ROMAIN, Mme DE LAËT, M. GOURDEL, Mme HUGOT-ROUGÉ, M. AMATO, M. VIENNE, Mme VENARD.

Etaiant absents et excusés :

Secrétaire de séance :

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers. Le quorum est constaté.

Les procès-verbaux des séances des Conseils Municipaux des 25 février et 20 mars 2026 sont approuvés à l'unanimité.

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées et approuvées :

N°	Désignation	Vote
20260401	Constitution des commissions permanentes	Majorité moins 1 abstention
20260402	Désignation des membres des commissions permanentes	Unanimité
20260403	Constitution de la Commission d'Appel d'Offres et élection de ses membres	Unanimité
20260404	Constitution de la Commission de Délégation de Service Public et élection de ses membres	Unanimité
20260404	Fixation du nombre d'administrateurs au Conseil d'Administration du CCAS	Unanimité
20260405	Désignation de représentants de la commune dans les organismes extérieurs	Unanimité
20260406	Proposition des membres de la Commission Communale des Impôts Directs	Unanimité
20260407	Fixation des indemnités de fonctions des élus municipaux	Unanimité
20260408	Fixation des indemnités de fonctions des élus municipaux – majoration	Majorité moins 5 contre
20260409	Délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire	Unanimité
20260410	RH – recrutement d'agents saisonniers ou occasionnels	Unanimité
20260411	Finances – vote des taux d'imposition 2026	Unanimité
	Informations et questions diverses	

Séance levée à 21h05.

Les délibérations sont disponibles dans leur intégralité au secrétariat de la Mairie de Vimoutiers pendant les horaires d'ouverture et les PV des séances sur le site internet : www.vimoutiers.fr après validation.

Affiché le 10/04/2026

